Rapport de la réunion du groupe de travail pour les communications et consultations (C et C) le 30 septembre 2020

Les représentants du groupe C et C se sont joints à la réunion du Conseil consultatif des pensions et ont examiné et discuté des éléments suivants :

- Le ministère des Finances du gouvernement fédéral a décrété un moratoire, selon lequel aucun paiement spécial de solvabilité n'est requis jusqu'à la fin 2020 étant donné que bon nombre des régimes de retraite réglementés par le gouvernement fédéral se trouvent dans une situation difficile. Des changements réglementaires sont prévus à l'avenir.
- L'allègement de solvabilité à long terme Les membres ont eu une discussion approfondie et ont fait part de leurs points de vue sur la recherche de solutions à long terme.
- La prochaine réunion du groupe C et C est prévue le 21 avril 2021.